

24 Heures

Courrier du 13 septembre 2008
VOUS AVEZ LA PAROLE | -

INSTRUCTION

Expats et école publique

A propos de l'article intitulé «L'école publique veut séduire les enfants des expatriés» (24 heures du 27 août 2008):

Malgré les appels des entreprises multinationales demandant davantage d'écoles internationales, Mme Lyon trouverait salutaire que les enfants d'expatriés rejoignent l'école publique «à des fins d'intégration dans la communauté locale et pour mettre fin à leur isolement et déracinement provoqués par leurs déménagements successifs».

C'est méconnaître le statut d'expatrié, faire fi des lois de l'économie moderne et ne pas écouter les besoins de ses interlocuteurs.

Un expat ne fait que passer et n'a pas besoin d'être intégré pour bien vivre dans notre pays. Son contrat dure deux ou trois ans, le logement et l'école des acquis de base. Une école internationale c'est l'argument majeur qui décidera sa famille à s'établir ici, son point d'ancrage et de socialisation, la possibilité pour ses enfants de suivre un cursus scolaire cohérent.

Mme Lyon a un jugement réducteur: ces enfants ne sont pas plus malheureux ni plus perturbés que les autres, voire... Attirer les expats dans nos écoles c'est devoir leur proposer un enseignement bilingue de qualité, ce qui semble peu probable dans un avenir proche, tant le DFJC a de chantiers à mettre en œuvre, tel HarmoS.

Afin de préserver l'école publique de qualité, démocratique et égalitaire que Mme Lyon défend fermement et avec raison, elle y gagnerait à considérer les écoles internationales et privées comme des partenaires de choix: complémentaires de son action, elles peuvent pallier les besoins spécifiques d'une partie de la population du canton, suisse ou étrangère, et de ces multinationales essentielles à notre prospérité.

Ce que l'école vaudoise n'est actuellement pas en mesure de leur offrir.

Manuela Panos-Gissler,
ex-expatriée vaudoise, La Tour-de-Peilz